

Recherche et développement

objectif n'en demeure pas moins limité et que le ministre montre qu'il a opté pour une politique à courte vue en annonçant la mise en œuvre de vieux programmes replâtrés, dont certains n'ont d'ailleurs rien à voir avec la poursuite de cet objectif, je crains que cette sagesse nouvelle ne fasse long feu.

Nous n'en souhaitons pas moins, bien sûr, le succès de chacun des programmes que le ministre a annoncés, et ce n'est qu'avec le temps que nous verrons si la déclaration du ministre, qui est plutôt vague, ne constitue pas que de la poudre aux yeux.

Il nous faut nous reporter au résumé qu'a fait le ministre d'État des activités scientifiques du gouvernement fédéral pour l'année 1978-1979, et notamment au tableau 6, qui donne les dépenses gouvernementales par type de science et par exécutant, pour constater les résultats de la politique d'impartition et de l'adjudication de contrats à l'industrie pour des travaux qui autrement seraient exécutés dans les laboratoires de l'État. En 1976-1977, les sommes consacrées à la recherche dans les universités se chiffraient à 460.8 millions de dollars. En 1977-1978, elles ont été portées à 511.1 millions, et en 1978-1979, à 567.1 millions. Pendant ce temps, les dépenses de l'industrie au titre de la recherche et du développement s'élevaient à 222.3 millions en 1976-1977, à 214.8 millions en 1977-1978 et à 217.6 millions en 1978-1979. Malgré la politique d'impartition, on enregistre une augmentation des sommes consacrées par le gouvernement à la recherche dans les universités et une baisse de celles consacrées à la recherche et au développement dans le secteur industriel.

Autre fait marquant de ce rapport: le gouvernement a dépensé plus de un milliard pour la recherche et le développement. Quels sont les résultats obtenus? Où va-t-on?

Comment donc stimulons-nous la recherche et le développement dans le secteur privé de notre économie? Le Conseil des sciences propose, outre le maintien des programmes à frais partagés actuels, l'octroi d'un dégrèvement d'impôt de 25 p. 100 sur toutes les dépenses courantes et de capital.

Le comité du Sénat a émis l'opinion que nous devrions rétablir les stimulants fiscaux à la recherche et au développement dans le domaine industriel seulement dans le cas des dépenses de recherche et de développement renouvelées sur une période de base donnée.

Les milieux scientifiques ont également fait valoir leur appui pour le crédit fiscal de 25 p. 100 à l'investissement, lequel devrait augmenter de 5 p. 100 par année jusqu'à ce qu'un niveau national satisfaisant soit atteint en matière de recherche et de développement industriels. Les scientifiques ont également demandé un moratoire sur l'imposition des plus-values en ce qui concerne les entreprises fondées sur l'utilisation de techniques nouvelles durant la première phase quinquennale d'exploitation. Ils ont également suggéré de réduire, d'après la création d'emplois, le taux d'imposition sur les sociétés pour les industries basées sur l'utilisation de techniques nouvelles.

Le président de Northern Telecom a appuyé l'idée d'un crédit fiscal à l'investissement de 25 p. 100 sur une période de 10 ans, et l'Association des manufacturiers canadiens a appuyé ces mêmes recommandations sans toutefois préconiser la réduction de la valeur des actifs pour tenir compte de l'amortissement.

Dans sa grande sagesse, le gouvernement a rejeté toutes ces recommandations et leur a préféré le système d'allocation

supplémentaire de 1962, prévoyant l'allocation spéciale de 50 p. 100 sur la base d'une moyenne décalable de trois ans cumulant à la fois les immobilisations et les dépenses courantes.

Le gouvernement a remplacé cette allocation spéciale de 50 p. 100 il y a 10 ans en soutenant alors que les sociétés nouvelles ainsi que celles non encore imposables qui avaient le plus besoin d'aide n'en retireraient aucun avantage. Les petites sociétés en retirent moins d'avantages que les grandes car plus le taux d'imposition appliqué à l'allocation préfiscale est élevé, plus les avantages fiscaux sont grands. Le principe du crédit fiscal élimine ce genre de discrimination contre les petites sociétés par le biais du taux fiscal.

Il ne suffit pas de signaler les carences du gouvernement sans présenter des solutions de rechange et j'ai effectivement certaines propositions à faire. Le gouvernement doit clairement faire savoir à tous les secteurs de notre économie qu'il est convaincu de l'importance que revêt la recherche et le développement en tant que base essentielle du progrès économique et qu'il encouragera le transfert de connaissances scientifiques et techniques dans le cadre d'un effort de coopération entre les universités, les différents paliers de gouvernement et les industries. Il n'est certes pas convaincant lorsqu'il présente une série de politiques spéciales, de propositions recyclées et de formules fiscales discréditées. Il n'est pas non plus convaincant lorsque de semaine en semaine il nous annonce l'institution d'un nouveau programme. Ce dont nous avons en fait besoin est une politique nationale cohérente et clairement définie faisant ressortir le sérieux de l'engagement que prend le gouvernement en matière de développement.

Le gouvernement se doit d'aider davantage les travaux de recherche et en développement purs et appliqués au Canada, et étant donné les moyens dont nous disposons actuellement—épuisés et appauvris à cause des politiques du gouvernement—il ne sera pas facile d'en arriver au taux de 2.5 p. 100 du produit national brut, mais cela devrait être notre objectif comme le chef de notre parti l'a mentionné à la Chambre.

Des voix: Qui?

M. Howie: Même si le gouvernement a un rôle permanent à jouer vis-à-vis du financement de la recherche et du développement, en particulier dans des domaines comme l'agriculture, il nous faut faire un effort particulier pour augmenter l'investissement de l'industrie canadienne dans le domaine de l'innovation. Il est triste de constater que les compagnies General Motors, IBM et Ford dépensent chacune davantage pour la recherche et le développement aux États-Unis que l'ensemble des sociétés canadiennes. Une augmentation importante de l'abattement d'impôt lié à la recherche et au développement devraient constituer la toute première priorité.

Comme notre capacité de produire des aliments constitue un actif national précieux étant donné que nous possédons un tiers des approvisionnements mondiaux en eau douce, nous devons accorder une priorité particulière au renforcement de notre programme agricole de recherche et de développement. Le gouvernement fédéral verse au secteur de l'agriculture environ un dixième de ses fonds affectés à la recherche et au développement. L'Institut agricole du Canada nous a signalé que cet état de choses menace la position que le Canada occupe au niveau mondial comme principal producteur et fournisseur de produits alimentaires.